

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE le :

29 /06/2026

TRANSMIS le :

30/06/2026

NBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 19

OBJET :

**Rectification de la délibération
des délégations accordées à
Mme le Maire**

**L'an deux mille vingt six
Le mercredi 24 juin à 20H30**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle M. Joulou en séance publique sous la Présidence de **Madame FERTÉ Nadège, Maire**

Etaient présents :

Mesdames : BACH Céline, BOURDIN Nathalie, CHATELAIN Hélène, DAUDRÉ Sibylle, DENIAU Julie, JBANCA Cristina, LE BEC Fanny, LHOTTE Sandrine

Messieurs : DI MÉO Jean-Luc, LEBRUN Mathieu, RAIMBAULT Jonathan, STERLIN Alexandre, VIRLOGEUX Christophe, WEISSE Corentin

Absents : Mmes BARON Claudine, SIMONY Emilie
Mrs GILLOTIN Thierry, MARTIN Jean

Pouvoirs : Mr HERBIN Olivier donne pouvoir à Mme FERTÉ
Mr MORELL Jean donne pouvoir à Mme DAUDRÉ Sibylle
Mme DRÉVILLE Hélène donne pouvoir à Mr VIRLOGEUX Christophe
Mr CHORQUES Alexandre donne pouvoir à Mr LEBRUN Mathieu

Secrétaire : Mme BOURDIN Nathalie

Secrétaire Auxiliaire : Mme JOLY Véronique

Madame le Maire expose que lors du conseil municipal du 30 Mars, l'assemblée accordé un certain nombre de délégations.

Nous avons reçu le 4 juin dernier, un recours gracieux de la préfecture au motif que pour certains cas, les limites n'ont pas été précisément fixées par le conseil municipal.

Il s'avère que pour les points concernés par ce recours, le conseil municipal n'avait pas fixé de limite laissant ainsi la liberté à madame le maire d'agir en toutes circonstances. Mais ce n'est pas expressément indiqué.

Il est nécessaire de délibérer à nouveau pour ces points en rajoutant au texte initial les parties en rouge.

15° délégation de l'exercice des droits de préemption urbain **sur tout le territoire de la commune.**

16° actions en justice au nom de la commune dans les actions intentées contre elle, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000 euros pour les communes de moins de 50 000 habitants, **sans limite de montant et devant toute juridiction.**

17° règlement des dommages provoqués par des véhicules municipaux, **sans limite de montant.**

21° exercice du droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux **sur tout le territoire de la commune.**

22° exercice du droit de priorité **sur tout le territoire de la commune.**

26° demande de subvention **quel que soit le montant et quel que soit le financeur.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

1/ **DECIDE** d'approuver les points mentionnés ci-dessus.

2/ Délibération transmise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Le Maire,
Nadège FERTÉ